

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 7 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

COLONIES FRANÇOISES.

Du Cap, le 7 décembre.

DEPUIS l'affaire du premier décembre, tous les habitans de toutes couleurs attendent avec impatience l'arrivée de M. Reimond, sur laquelle ils fondent le seul espoir de rétablir le calme dans cette malheureuse colonie, en proie depuis long-tems à toutes les calamités. Dans l'affaire du 1^{er}. au 2^e. Décembre, on compta quarante-cinq hommes morts, de toutes couleurs, outre plusieurs femmes égorgées dans des maisons, qui furent pillées par les petits blancs. M. Santonax, commissaire civil, s'est bien montré en faveur de tous les hommes de couleur. Ceux-ci croyant être en trop petit nombre pour résister contre une force armée de petits blancs, s'étoient retirés dans les hauts du Cap, ainsi que M. Santonax; le dernier fut invité à reprendre son hôtel, et les hommes de couleur sont entrés au Cap, et se sont emparés de toutes les fortifications, d'après l'ordre de M. Santonax. Tous les habitans & négocians de la ville & banlieue du Cap, se sont réunis avec nous; nous avons eu en outre beaucoup de prisonniers dans les prisons; enfin nous sommes ici comme l'oiseau sur la branche.

ESPAGNE.

De Madrid, le 22 janvier.

La cour est toujours dans la même irrésolution: elle proteste de sa neutralité, & cependant elle continue toujours ses armemens. Il paroît qu'elle attend, pour se déterminer, la décision de la convention sur le sort de Louis. Le roi a été très-indigné de la manière dont l'assemblée avoit traité la lettre du chevalier d'Ocaiz. Les commandans de cinq vaisseaux qui sont à Cadix, viennent d'être nommés: deux cents ingénieurs de Ségovie ont passé ici hier, ainsi qu'un régiment d'infanterie. La cour est partie pour Aranjuez: d'Aranda est le seul du conseil qui ait suivi. Le jeune d'Alcudia a la prétention de faire croire qu'il fait tout avec le roi sans conseil. Il paroît être vivement pressé par Bourgoing: on croit que, sous huit jours, il y aura une décision, & qu'elle sera pour la guerre.

ITALIE.

De Florence, le 28 janvier.

Au milieu de l'incendie prêt à embrâser l'Europe entière,

le grand-duc de Toscane ne songe pas à se départir du système de neutralité qu'il a constamment suivi. Ce sage prince a senti que la violation de tous les principes n'étoit pas le seul vice d'une guerre entreprise contre un grand peuple qui veut être libre; que les suites pourroient en être terribles pour ceux qui l'avoient provoquée. Peut-être qu'en butte à toutes les insinuations perfides des divers cours de l'Europe, n'eût-il pas pensé de même long-tems encore; car quelques méchans prétendent que la flotte du contre-amiral Truguet mouillant dans ses parages, n'a pas peu contribué à anoblir à ses yeux la cause françoise; mais sans scruter les motifs, il est de la justice de s'en tenir aux résultats. Les deux piéces suivantes attestent ses principes de neutralité: la première est du citoyen Laflotte, agent de la république françoise à Florence, du 27 du mois de décembre dernier.

« L'ambassadeur du ci-devant roi Louis XVI à Naples, écrit-il, est arrivé ici la semaine dernière, avec la femme de l'intrigant Calonne, le même jour que j'arrivois à Pise pour le faire chasser de la Toscane. J'ai reçu une lettre de M. Manfredini, qui me mande avoir répondu, au nom du grand-duc, à M. Taleyran, à la demande faite par lui de s'établir en Toscane, que son séjour est absolument incompatible avec ses principes; que ses engagemens sont positifs, la parole sacrée, & que rien au monde ne le détournera de la conduite que le bonheur de ses sujets lui a prescrite depuis le commencement de la révolution françoise. Ce prince m'a paru sensible aux faux rapports qu'il a lus dans les gazettes de la Toscane: dans l'une, entr'autres, il est dit que le port de Livourne est hérissé de canons, tandis qu'il n'y en a pas un de plus qu'à l'ordinaire. J'ai promis de démentir cette assertion, & de rétablir le fait dans l'exacte vérité ».

(Signé) LAFLOTTE.

La seconde est du grand-duc lui-même; elle est ainsi conçue :

Ferdinand III, à messieurs composant le conseil exécutif de la république françoise.

« M. la Flotte qui a résidé jusqu'ici à notre cour, en qualité de chargé d'affaires de France, nous a présenté la lettre, par laquelle vous l'avez accrédité, messieurs, comme résident auprès de notre personne. Le choix ne pouvoit pas nous être plus agréable, étant tombé sur une personne qui, dans le cours de son précédent ministère, a toujours tâché

avec tout l'empressement possible, et par une conduite franche et loyale, non-seulement de maintenir, mais de resserrer les liens d'amitié et de bonne harmonie qui subsistent entre la nation française et la Toscane.

» Nous nous ferons un vrai plaisir de l'accueillir avec la même bienveillance; et de lui prêter pleine et entière foi en tout ce qu'il aura à nous exposer au nom de la *république française*, à laquelle nous sommes enchantés de pouvoir donner des preuves continuelles de notre scrupuleuse exactitude à observer la plus parfaite neutralité, et de notre desir constant de cultiver la bonne correspondance, au maintien de laquelle nous avons toujours donné un grand prix.

» Donné à Florence, le 16 janvier 1793 ».

(Signé) C. FERDINAND.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 1^{er} février.

Selon les dispositions que l'on aperçoit dans les diverses armées autrichiennes, il paroît que celle du prince de Hohenlohe, renforcée de quelques régimens qui sont en marche pour la joindre, viendra s'unir à l'armée du général Beaulieu pour n'en faire qu'une, & qu'alors les Impériaux s'avanceront par les Ardennes sur Namur. D'un autre côté, l'armée du général Clairfayt, grossie par les renforts considérables qui, avant un mois, seront rendus à leur destination, se portera sur Aix-la-Chapelle & le pays de Liège. Les François qui seront divisés, pour pouvoir se défendre par-tout à la fois, ne présenteront plus une masse de forces aussi imposante. Quant aux Prussiens, leur dessein paroît être de faire les plus grands efforts pour s'emparer de Mayence, afin d'entrer ensuite en France par l'Alsace.

Les lettres de la Haye nous apprennent que l'on y est dans une grande inquiétude sur les desseins des François. Il y a continuellement des conseils de guerre chez le stadhouder, où sont appelés les officiers les plus dévoués au parti Orange. La majeure partie des troupes qui se trouvoient encore dans les villes de l'intérieur, ont eu ordre de se rendre d'abord sur la frontière.

Les mêmes lettres ajoutent, que le cabinet stadhoudérien a dépêché des couriers aux cours de Londres et de Berlin, pour y demander un prompt secours. L'on s'attend d'un moment à l'autre, à la Haye, à recevoir la nouvelle du débarquement d'un corps de troupes angloises dans les ports de la république. L'on ne compte pas avec autant de certitude sur l'appui de la Prusse, qui se trouve déjà dans d'assez grands embarras, sans en chercher de nouveaux.

Les habitans de Liège, et la commune, ont émis, le 28 du mois passé, leur vœu pour la réunion de cette ville à la France. Sur un nombre de 9,700 votans, 9,660 ont voté pour la réunion, 40 ont voté contre. Ce vœu a été proclamé dans la ville, à son de trompe.

Hier, il est parti d'ici un régiment de dragons pour Liège.

FRANCE.

De Paris, le 7 février.

Le citoyen Maret, qui étoit parti pour Londres, est de retour à Paris.

Des lettres de l'Isle de Rhé, du 31 janvier, annoncent qu'on y a battu la générale; que six mille Anglois étoient prêts à y débarquer. L'escadre avoit paru le 28, écrit-on de Rochefort; le canon d'alarme a été tiré; toute la ville étoit en mouvement; en cas d'attaque, elle n'avoit aucun moyen de résistance.

Le général Custine est parti le 25 janvier pour Landau, où il trouvoit les malades & les blessés de l'armée qu'il commande. Ce voyage a fait croire à quelques personnes qu'il vouloit évacuer Mayence; mais ce projet ne paroît pas vraisemblable.

Les sections doivent s'assembler lundi prochain pour l'élection du maire. On désigne pour cette place importante Pache, ex-ministre de la guerre, & Lhuillier, accusateur public.

Le bataillon des Marseillois est parti hier pour s'en retourner à Marseille.

COMMUNE DE PARIS.

Du 5 février.

On a lu au commencement de la séance une note des commissaires de service au Temple, qui prient le conseil de statuer sur une demande de Cléri, tendante à obtenir la levée des scellés apposés sur l'appartement de Louis XVI, plusieurs de ses effets & de ceux du jeune Louis se trouvant compris sous ces scellés, & leur faisant besoin tous les jours. Cette pétition a donné lieu à une discussion un peu étrangère à la question. Un membre s'est étonné de voir Cléri continuer son séjour au Temple, malgré la mort du prisonnier auprès duquel il étoit employé; il a demandé qu'enfin le conseil délivrât les commissaires de service dans cette prison de la présence d'un citoyen qui leur étoit plus dangereuse que nécessaire, car que fait Cléri au Temple, a ajouté le même membre? rien autre chose qu'épiloguer tout ce que l'on fait; tout ce que l'on dit; que tronquer le résultat de nos délibérations par un récit infidèle? Il s'immitte dans toutes nos discussions contre son avis, mange avec nous, est commissaire enfin. A ces considérations tendantes à prouver la nécessité d'un prompt renvoi, un membre a ajouté que l'ex-valet-de-chambre de Louis XVI compulsoit les registres du Temple, & en faisoit un extrait dans le *criminel* dessein d'écrire un précis de la vie de l'ex-monaque; mais Réal n'a pas cru que cette dernière considération pût motiver le renvoi de Cléri. « Qu'il écrive cette histoire, a-t-il dit, & laissons-le faire: nous ne devons pas plus craindre l'histoire des rois morts que l'histoire des rois vivans ». Sur son réquisitoire, le conseil-général a ajourné la question de la levée des scellés, sollicitée par Cléri, a ajourné pareillement la question de son renvoi; mais a arrêté qu'en attendant il prendroit ses repas dans un appartement seul, & ne pourroit plus entrer dans le lieu des séances du conseil séant au Temple.

Cette discussion a donné lieu à une autre proposition: quelques membres ont demandé que le nombre des commissaires fût réduit à quatre. J'appuie la réduction qui vous est proposée, a dit un autre, mais par amendement je demande que deux de ces commissaires soient toujours auprès de madame Capet. Une petite anecdote vous en prouvera la nécessité: Nous nous trouvions à son dîner, un de nos collègues & moi; il m'a quitté un instant. A peine madame Capet m'a-t-elle vu seul qu'elle m'a demandé des nouvelles de madame de Richemont, une de ses dames d'honneur, ce qu'elle n'auroit certainement pas fait si nous eussions été deux. Quelques membres ont encore parlé pour ou contre la réduction. Le conseil cependant n'a pris aucune décision sur cet objet.

La commission des certificats est venue, conformément à l'arrêté du département, soumettre à la sanction du conseil les attestations de civisme à accorder aux notaires à qui l'on en avoit refusé d'abord, pour cause des pétitions des 8 mille & des 20 mille. Après de longs débats ces certificats ont été ratifiés.

On a gnet de 12 f. ne demniés une adre 4 million plus urg une com à une inc

Après Saint-An vention mouriez pas été les pièce renvoyé été facilité l'omnies ministre rester su parti à est perdu faire pas pleines d dont on ternité, espérer; vention rale, et sance, aux Jac

Les co vent que habitans Des n proposi armer de cette d'enregi de déle que la s armer, la nation La n sion aux tumultu

Anac demande à propos maîtres les peu nature v avoit vu berceau alloit se roi subin port de produire mandée

Un d

On a lu ensuite une adresse des Boulangers, qui se plaignent de ce que l'arrêté qui fixe le pain de quatre livres à 12 s. ne leur donne que des espérances vagues d'être indemnisés. Le conseil a arrêté que demain il seroit présenté une adresse à la convention pour lui demander un secours de 4 millions à titre d'avance, pour subvenir aux besoins les plus urgens de l'administration des subsistances, & a nommé une commission pour vérifier les titres que les boulangers ont à une indemnité.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Rabaut).

Supplément à la séance du mardi 5 février.

Après avoir ajourné un projet de Bréard et un autre de Saint-André sur les différens grades de la marine, la convention s'est fait donner lecture d'une lettre du général Dumouriez, qui représente que, si les circonstances n'eussent pas été si pressantes, il seroit venu à la barre demander que les pièces déposées aux Jacobins et dirigées contre lui, fussent renvoyées au comité de sûreté générale, et qu'il lui auroit été facile de voir que ces pièces ne contenoient que des calomnies : « hâtez-vous, ajoute le général, d'organiser votre ministère de la guerre; les autres armées peuvent encore rester sur la défensive, mais celle de la Belgique n'a qu'un parti à prendre, celui de prévenir l'ennemi; sans cela, elle est perdue: vous ne pouvez mettre trop de diligence à lui faire passer tous les secours possibles: j'ai retrouvé les troupes pleines d'ardeur et de confiance en moi, malgré les calomnies dont on m'accable. . . . Si l'on traite les belges avec fraternité, si l'on envoie des secours à tems, nous pouvons espérer; sinon, je saurai mourir comme soldat ». -- La convention a renvoyé cette lettre au comité de défense générale, et a chargé le comité de sûreté de prendre connoissance, comme le desiré Dumouriez, des pièces déposées aux Jacobins.

Les commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent que le décret du 15 décembre a été bien accueilli par les habitans de la ville de Gand.

Des négocians sont venus à la barre, annoncer qu'ils se proposoient d'ouvrir une souscription de 20 millions pour armer des navires en course; ils ont demandé que les actions de cette souscription patriotique fussent exemptes du droit d'enregistrement. Cette pétition a été renvoyée aux comités de défense générale et des finances. -- Boyer-Fonfrede a dit que la société républicaine de Bordeaux avoit fait construire et armer, à ses frais, une frégate dont elle faisoit hommage à la nation. -- Mention honorable.

La nomination des membres qui doivent aller en commission aux frontières et dans la Corse, a fait naître des débats tumultueux, dont il est inutile de faire connoître l'objet.

Anacharsis Cloots a fait un grand rapport sur la réunion demandée par un petit hameau des frontières de la Moselle, à propos de cette réunion. Cloots a dit que bientôt nous serions maîtres du monde, jusqu'aux tropiques inclusivement; que les peuples étoient attirés par l'attraction invincible de la nature vers le centre de la gravitation politique; que l'Italie avoit vu mourir un *peuple-roi*, mais que la France étoit le berceau d'un *peuple-dieu* qui ne mourroit pas; que la France alloit se lever au printemps, et qu'avant l'automne plus d'un roi subiroit le sort de Louis XVI, &c. Il ne manquoit au rapport de Cloots que des pièces justificatives. Il a promis de les produire; et la convention a ajourné jusques-là la réunion demandée par le petit pays d'*Huchembourg*.

Un décret avoit autorisé le comité de sûreté générale à

envoyer à Forges-les-Eaux, près Gournay, département de la Seine inférieure, des commissaires pour reconnoître le cadavre de l'assassin Paris: le comité a envoyé deux de ses membres, Tallien et Legendre; ce dernier a rendu compte de la mission: l'assassin de Pelletier étoit sorti de Paris le 26 janvier; il s'étoit rendu à Gisors; là, il prit une route de traverse, arriva à Forges-les-Eaux, et descendit à l'auberge du Grand-Cerf; il vuida, à son souper, plusieurs bouteilles de vin, qui lui donnèrent beaucoup de loquacité et de jactance: son indiscretion fit naître des doutes, et ces doutes se convertirent en soupçons graves, lorsqu'on aperçut Paris, qui étoit alors dans une chambre où il croyoit n'être pas vu, se promener à grands pas, s'arrêter, se mettre à genoux, et baiser sa main droite. Témoin de ces mouvemens, un marchand de peaux de lapins, le citoyen Auguste, court avertir les autorités constituées: nous avons déjà fait connoître à nos lecteurs la manière dont Paris s'arracha la vie: on a trouvé sur lui un porte-feuille contenant 1208 liv. en assignats, et une fleur-de-lys de cuivre argenté: sur son estomach étoient son extrait de baptême qui apprend qu'il étoit né en 1763 sur la paroisse de Saint-Roch, à Paris, et son brevet de licenciement: au dos de cette dernière pièce, étoient écrits ces mots: *Brevet d'honneur*; & ceux-ci: « Qu'on n'inquiette personne; personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau; si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisois une plus belle action, je purgeois la France du régicide, du parricide d'Orléans: qu'on n'inquiette personne: tous les François sont des lâches auxquels je dis :

» Peuple, dont les forfaits jettent par-tout l'effroi,

» Avec calme & plaisir j'abandonne la vie;

» Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie

» Qu'imprime sur nos fronts le sang de notre roi ».

(Signé) PARIS l'aîné, garde du roi assassiné par les François.

La convention a décrété qu'il seroit délivré au citoyen Auguste, dénonciateur de Paris, une gratification de 12 cents livres.

Trois décrets ont été rendus encore dans cette séance; l'un rend au citoyen Kerguelen, opprimé par l'ancien régime, le grade qu'il avoit dans la marine; l'autre accorde 250,000 liv. au ministre de la guerre, pour la formation de quatre légions de chasseurs dans l'isle de Corse; le troisième ordonne la réunion de la fonderie de Maubeuge à celle de Douai.

Séance du mercredi, 6 février.

La rédaction du décret rendu hier sur les empreintes des monnoies, nous a rappelé une disposition importante de ce décret, qui porte qu'il ne sera fabriqué provisoirement que des pièces de 6 liv. en argent, et de 24 livres en or.

On a ajourné à la discussion générale sur les secours publics une lettre du ministre de l'intérieur, qui demande cinquante mille livres pour les pauvres du département d'Eure et Loire.

Le ministre de la guerre a écrit pour inviter la convention à renvoyer à l'un de ses comités l'affaire du citoyen Lavergne: ce commandant de Longwy n'est accusé que par des bruits vagues, et le jure n'a pas cru devoir prononcer: cependant Lavergne languit depuis quatre mois dans les prisons. La demande du ministre a été convertie en motion & accueillie.

Par un décret rendu hier, les certificats de civisme étant devenus indispensables pour tous les fonctionnaires non-élus par le peuple, et pour tous les employés payés des denier

de l'état, il importe de faire connoître les moindres réclamations qui pourroient faire modifier cette loi générale: le ministre de l'intérieur en a transmis une des administrateurs du département de l'Aube, qui demandent s'ils peuvent exiger de la commune de Troyes qu'elle motive le refus de certificats fait par elle à quatre notaires de cette ville. Cette question a été renvoyée au comité de législation.

Le comité des secours publics a fait rendre un décret qui détermine, sur les proportions de la représentation nationale, la répartition d'un fonds de 6 millions pour les travaux de charité dans tous les départemens. Le département de Paris aura, d'après cette répartition, une somme de 300 mille liv. La convention a décrété ensuite que tous les vendredis, elle s'occupoit des moyens de subvenir aux besoins des indigens.

L'armée du Var, cantonnée dans le pays de Nice, continuera d'être payée provisoirement sur le pied de la solde en pays étranger; c'est Lassource qui a fait rendre ce décret.

Plusieurs pétitionnaires ont été successivement admis. Les citoyens Lémane, Herzeis & Kauffmann, députés du peuple Rauraque, ont été introduits dans la salle; ils ont d'abord remercié la nation françoise d'avoir fait suite la liberté à Porentruy; ils ont dénoncé ensuite certains ageas de l'évêque de Bâle, qui cherchent à égarer le peuple par des insinuations perfides; enfin ils ont annoncé que la Rauracide alloit bientôt, par un vœu solennel, s'unir aux glorieuses destinées de la France.

Un grand nombre de Hollandois réfugiés sont venus aussi remercier la convention pour la déclaration de guerre faite aux tyrans qui dominent dans leur patrie; ils ont fait espérer que le moment n'étoit pas éloigné où les Bouches-du-Rhin seroient aussi libres que les Bouches-du-Rhône.

A ces Bataves ont succédé des Belges, membres de la société des amis de la liberté & de l'égalité de Bruxelles: ils ont demandé la réunion du Brabant à la république françoise.

Ces trois adresses ou pétitions ont été renvoyées au comité diplomatique.

Le ministre de la guerre a fait passer à la convention deux lettres du général Miranda: dans la première, ce général annonce qu'il envoie à Paris la clef d'or donnée par l'empereur Charles III à la ville de Louvain, qui la conservoit superstitieusement; cette clef doit être placée parmi les trophées de la république. La seconde lettre de Miranda contient des extraits de plusieurs dépêches du général Lamorlière, datées de Ruremonde, les 2 et 3 de ce mois. Les Autrichiens postés à Wasseberg, au nombre de 400 fantassins & 500 cavaliers, avoient été débusqués de ce poste par nos troupes, qui n'avoient eu besoin pour cela que de tirer 400 coups de fusils & six coups de canon, & qui avoient fait cinq prisonniers à l'ennemi: les Autrichiens sont revenus en force, & ont repris Wasseberg; mais leur triomphe a été de courte durée; ils ont été repoussés de nouveau, ont laissé plusieurs morts & perdu douze prisonniers.

Bréard a fait décréter un grand nombre d'articles sur les gardes dans les différens corps de la marine.

La commune de Paris est venue demander une avance de quatre millions, pour assurer, au premier mars prochain, les subsistances de cette ville: cette avance seroit remboursée au moyen des sols additionnels. Renvoyé au comité des finances.

La lecture de la rédaction du décret concernant les fix adjoints du ministre de la guerre a occasionné un changement & une addition à ce décret: au lieu de 8 mille livres d'appointemens, chaque adjoint aura 10 mille livres; ils seront tenus d'habiter l'hôtel de la guerre.

Barrere, au nom du comité d'instruction publique, a fait un rapport sur le travail de la commission des monumens: parmi les découvertes faites par cette commission, il en est une bien précieuse; c'est un original de Raphaël, estimé 200 mille livres; il a été trouvé dans un recoin poudreux de la maison de Saint-Lazare. Sur le rapport de Barrere, l'assemblée a ordonné le paiement des dépenses faites par la commission des monumens.

Les commissaires de la convention sur les côtes de l'Oueff, écrivent que l'on s'occupe de mesures défensives à Belle-Isle, & que cette place, déjà suffisamment garnie de troupes, a besoin d'un commissaire des guerres. Renvoyé au comité de défense général.

Séance levée à cinq heures.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la convention nationale.

** Œuvres philosophiques de M. F. Hemsterhuis. 2 vol. in-8°. de plus de 300 pag. A Paris, de l'imprimerie de H. J. Jansen, cloître Saint-Honoré.

L'auteur de ces dissertations philosophiques est mort en 1790; il étoit premier commis de la secrétairerie du conseil d'état des Provinces-unies des Pays-Bas, et fort renommé par son intégrité et ses lumières.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois: 1792.

Lettres B, C.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	29.	Cadix.....	29 liv. 15 s.
Hambourg.....	360.	Genes.....	180.
Londres.....	15 1/2 à 3/4.	Livourne.....	190.
Madrid.....	29 liv.	Lyon, pay. de Janvier..	1/4 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 6 février 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1875. 77 1/2. 75.
Portion de 1600 liv.....	
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	405.
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance.	14 1/4. 13. 17 1/2.
	16 1/2. p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784..	10. 9 1/2. 10. 10. 10. 10. p.
Sorties.....	4 1/2. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	4 1/2. p.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	13 1/2. 14 1/4. p.
Assurances contre les Incendies.....	382. 83. 82. 81.
Idem, à vie.....	385.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	87. 86. 85 1/2. 86. 84 1/2.
	84 1/4. 84.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15°.....	79. 78. 77.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10°.....	75. 73 1/2. 73.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10°. & 2 f. p. liv.....	72.
Cinquième classe.....	

N

Le Bureau de Richelieu Les lettres ment doit affranchies.

CHAQUE quelques co trichienne d hommes pa gnés entre cessamment général des Genes: le mission; & que c'est po focior à G perdre les de la maille

La gazet roi de Pru logne (1). « Il est en Pologne des puillan tardé d'exo partie de l vernement en est la g ces instance de troupes où leur pr sous leurs blessé ont vaux actuel & à remett patrie. Ces de la Pruff par les loi

(1) Nos n'ont donn eru devoir